



Communiqué de presse Paris, le 7 juillet 2017

Mise à l'abri des occupants de plusieurs campements de voie publique

Les services de l'État, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, la préfecture de Police et leurs partenaires procèdent ce jour à la mise à l'abri des occupants de plusieurs campements de voie publique sur le secteur de la Porte de La Chapelle (Paris 18^e).

Ces campements illicites, qui présentent des risques importants pour la sécurité et la santé de leurs occupants comme des riverains, ont fait l'objet d'un arrêté du préfet de Police permettant d'y mettre fin.

Chacune des personnes concernées se verra proposer une solution d'hébergement provisoire en Île-de-France et pourra bénéficier d'un diagnostic social et sanitaire.

Une fois mis à l'abri, les intéressés pourront par ailleurs bénéficier d'une proposition d'orientation vers un dispositif d'accueil adapté à leur situation, sur l'ensemble du territoire national.

Cette opération mobilise près de 350 effectifs de la préfecture de Police ainsi qu'une centaine de personnels de l'État et de ses partenaires.

Un bilan de cette opération de mise à l'abri sera communiqué dans la matinée.

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris 01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france

@Prefet75 IDF